COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL N° 12 BARNEVILLE-CARTERET

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2013, 14H

<u>Personnes présentes</u>:

Pour la mairie :

M. BOUSSARD - Maire

M. LOUIS DIT GUERIN – Adjoint à l'urbanisme

M. DESPLANQUES – Adjoint aux affaires économiques, finances, tourisme et culture

...

Pour le bureau d'études PLANIS :

M. HUE - Directeur

M. EON – responsable de service

MME. FOUQUET - Chargée d'études

Relevé de décision

- Camping en cessation d'activité (propriété de la commune). Les élus souhaitent réfléchir à la possibilité d'intégrer en lieu pour l'hébergement des camping-cars sur ce terrain de camping.
- 1-2 : M. Boussard estime qu'il n'est pas évoqué l'attrait du massif dunaire (dunes d'Hatainville). Il souhaite aussi, que l'on intègre en plus des liaisons douces pour les déplacements piétons, un point sur les sentiers de randonnées, qui constituent une réelle demande (tourisme vert).
- Agriculture : débat sur l'intérêt de préciser « sur le nord de la commune ». Le maire serait favorable à ne pas préciser les lieux à vocation agricole, mais d'autres estiment, que cela permettrait de justifier leur souhait de ne pas favoriser le maintien de l'agriculture en bordure du havre (agriculture intensive de carotte qui engendre des problèmes de qualité de l'eau).
- liaisons multimodales : préciser que le Pont subit une surfréquentation « en saison ».
- Préciser «réhabilitation et agrandissement de la salle des Douits »
- pôle santé : remplacer par « maison médicale » (les statuts ne sont pas les mêmes)

- pour la réhabilitation de la zone de la gare : changer phrase : l'ensemble du foncier sera acquis par la municipalité (qui dispose déjà de la maitrise des 2/3 du foncier).
- 3-4 : ajouter « et respectueux du patrimoine avoisinant »
- 4-1 : ne pas parler des objectifs démographiques. De plus, ils sont incohérents avec le projet de développement de la commune. A retirer.
- 4-2 : ne pas trop aborder les fermes de Carteret. Cela n'est pas forcément la seule façon de faire de la densité.
- → Il est prévu d'envoyer en mairie, quelques éléments des formes possibles de la concertation. Ils décideront en réunion de la formule qu'ils souhaitent retenir.

Fin du conseil municipal : 21h40